

DEPARTEMENT
DE MEURTHE-ET-MOSELLE
—
ARRONDISSEMENT DE BRIEY
—
CANTON DE JARNY
—
MAIRIE DE MOUTIERS



Téléphone : 03.82.46.08.76
Télécopie : 03.82.46.51.41

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SEANCE**

**Séance du 19 février 2018 à 20 heures 00 minutes
Salle de réunion du bâtiment Estienne d'Orves**

Présents : M. CASTELLETTA Patrick, Mme CHALLINE Marie-Ange, Mme DOS SANTOS Christine, M. GERMAIN Jean-François, M. JACQUES Christian, Mme KOCKEISEN Aline, M. LAMORLETTE Frédéric, Mme MAGI Maria-Giuseppa, Mme MULLER Marie-Jeanne, Mme PIECHOCKI Annick, M. PIOVESAN Michel, M. SANTORO Robert, M. VIDILI Rémy, Mme VILLARD Karine, M. ZANNETTI Réginald.

Procuration(s) : M. BASTIEN Daniel donne pouvoir à M. VIDILI Rémy, M. DURAND Daniel donne pouvoir à Mme KOCKEISEN Aline, Mme MIOTTO Marie-Thérèse donne pouvoir à Mme DOS SANTOS Christine, Mme SCHWAB Mireille donne pouvoir à Mme CHALLINE Marie-Ange.

Absent(s) : /

Excusé(s) : M. BASTIEN Daniel, M. DURAND Daniel, Mme MIOTTO Marie-Thérèse, Mme SCHWAB Mireille.

Secrétaire de séance : M. GERMAIN Jean-François.

Président de séance : M. VIDILI Rémy.

Le compte rendu de la séance du 29 novembre 2017 n'appelle aucune observation

1 - Validation des travaux "Requalification urbaine des cités minières de Moutiers Bas" en 4 tranches.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ensemble de l'opération est divisé en quatre tranches, pour un montant total des travaux de voirie de 3 245 758,55 € HT (pas l'éclairage public, ni l'enfouissement des réseaux et pas les réseaux humides).

1ère tranche : entrée de ville côté Auboué au carrefour la Clairière, avec rue des Romains.

2ème tranche : du carrefour la Clairière à la place de la Libération, avec rue Mangin et parking de l'école.

3ème tranche : de la place de la Libération à la sortie d'agglomération côté Briey, avec chemins piétonniers.

4ème tranche : Cités de Metz.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 1)

2 - Demandes de subventions "Requalification urbaine des cités minières de Moutiers Bas".

Monsieur le Maire présente le plan de financement de la "Requalification urbaine des cités minières de Moutiers Bas", et demande l'autorisation de déposer les demandes de subventions suivantes :

Dépenses : 3 245 758,55 € HT

Recettes :

- Subvention de l'Etat (M. le Préfet) : 500 000,00 €
- Subvention du Conseil Départemental (M. le Préfet) : 200 000,00 €
- D.E.T.R. (2 066 016,75 € HT x 40% sur 2 budgets) : 826 406,70 €
- Conseil Départemental : Amendes de Police (80 000 € HT x 40%) : 32 000,00 €
- Emprunt : 1 200 000,00 €
- Autofinancement : 487 351,85 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Emprunt "Requalification urbaine des cités minières de Moutiers Bas".

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que pour la réalisation des travaux de voirie de "Requalification urbaine des cités minières de Moutiers Bas" il est indispensable de faire un emprunt, d'un montant de 1 200 000 €, pour une durée de 20 ans, à taux fixe.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 1)

4 - Demandes de subventions "vidéoprotection".

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mise en place d'un système de vidéoprotection n'est pas éligible à la DETR ; et demande l'autorisation de déposer les demandes de subventions suivantes :

- Conseil Départemental (soutien aux communes fragiles) : 3 000,00 €

- F.I.P.D. (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 1, Abstention : 0)

5 - Demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'installer un système de Vidéoprotection, devant la Mairie, les bâtiments communaux (le foyer des anciens et le Rallye), les deux écoles et l'aire de jeux de Moutiers bas.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 1, Abstention : 0)

6 - Attribution de Compensation C.C.O.L.C.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion de sa réunion du 8 janvier 2018, la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT) a validé les attributions de compensation définitives pour l'année 2017. Suite à cette réunion, en date du 25 janvier 2018, le Conseil Communautaire a approuvé les attributions de compensation provisoires 2018 d'Orne Lorraine Confluences.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il appartient au Conseil Municipal de valider ces montants.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Terrains rue Clémenceau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'une réunion s'est tenue en mairie, le 22 novembre 2017, entre Monsieur le Maire et l'EPF Lorraine, concernant les parcelles rue Clémenceau (suite à l'affaissement minier du 15 mai 1997). Un courrier, reçu de l'EPFL, confirme que la cession des parcelles appartenant à l'EPFL à Moutiers, pourra se concrétiser au profit de la Commune de Moutiers, à l'euro symbolique, conformément à l'avenant n° 1 à la convention des travaux du 8 mars 1999.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Bornage terrain

Monsieur le Maire rappelle, qu'en date du 25 septembre 2017, le Conseil Municipal a vendu à M. DECAMPS et Mme ROMANO, les parcelles cadastrées section AK numéros 30, 31 et 32. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un devis d'un montant de 1 200 euros H.T., concernant la délimitation de ces parcelles (bornage).

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Note d'honoraires La Maîtrise d'Oeuvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux d'agrandissement et d'aménagement de l'école maternelle Joliot Curie, le forfait de rémunération du cabinet "La Maîtrise d'Oeuvre" s'élève à 25 960 € H.T. En date du 1^{er} février 2016, le Conseil Municipal avait refusé, à l'unanimité, de signer l'avenant n° 1 de la convention d'honoraires pour un nouveau forfait revalorisé de rémunération de 39 683,70 € H.T. En date du 29 novembre 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé que le maître d'ouvrage se supplie à la défaillance du maître d'oeuvre, en effectuant lui-même les prestations concernées. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer la délibération du 30 juin 2017 (qui donne un avis défavorable à la note d'honoraires de 6 170,99 € H.T., correspondant à la rémunération pour complément de mission ; 11 % des 2 tranches conditionnelles) et maintenir un avis défavorable à cette note d'honoraires.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour saisir l'avocat, et si nécessaire poursuivre la procédure devant les autorités compétentes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Devis ENEDIS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un devis ENEDIS d'un montant de 2 189,82 € T.T.C., concernant l'extension du réseau public de distribution d'électricité, jusqu'à la parcelle cadastrée section AH n° 13, de M. ALI Belkacem, rue des Tilleuls à Moutiers.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Provision M.M.H. 13 Rue Foch

Monsieur PIOVESAN constate, à la lecture du bilan et du compte de résultat de l'année 2016, du bâtiment situé 13 rue Foch à Moutiers, géré par Meurthe-et-Moselle Habitat, une provision pour gros entretien d'un montant de 48 980,42 €. Suite à un entretien avec le Directeur, ils ont convenu de récupérer 30 000 €, de cette provision, pour pouvoir effectuer les travaux de rénovation de deux logements communaux. Aussi, ils proposent de signer un avenant à la convention, pour réduire cette provision à 15 000 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

12 - Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Monsieur PIOVESAN informe le Conseil Municipal que la loi 2011-525 définit via le décret 2015-235 une nouvelle approche quant à la conception et la gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). La lutte contre l'incendie constitue une compétence de police qui relève du Maire. Afin de se substituer au SDIS qui n'exercera plus les contrôles des poteaux et des différentes bâches d'incendie, la Commune demande à ORNE AVAL, qui accepte, de prendre en charge le contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI) connectés au réseau d'eau sous pression situés sur le ban communal de Moutiers. La Commune est équipée de 36 PEI dont 4 PEI privés, raccordés au réseau d'eau potable sous pression. Le montant de la convention, pour une campagne triennale, s'élève à 1 620 € H.T.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

13 - Consultation pour remise en concurrence des contrats-groupe risques statutaire et prévoyance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Centre de Gestion a souscrit, pour le compte de la collectivité, des contrats d'assurance en matière de risques statutaire et prévoyance. Ces deux contrats arrivent à leur terme au 31 décembre 2018. Le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence mutualisée qui portera sur les risques statutaire et prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération. Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

14 - Avance subvention CCAS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une avance de subvention, de 5 000 €, au C.C.A.S. de Moutiers. La dépense sera imputée à l'article 657362.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

15 - Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une liste de propositions, de la Trésorerie de Briey, d'admissions en non-valeur, dont le recouvrement se révèle impossible. Cette liste concerne 10 personnes, pour un montant total de 486,41 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

16 - Indemnité de Conseil du Receveur Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Eric CORROY, Receveur Municipal, a démissionné le 31 mars 2017, et que Mme Catherine DEISS le remplace depuis le 1^{er} avril 2017. Il propose de reconduire la précédente délibération, du 15 décembre 2014, à savoir : d'accorder l'indemnité de conseil du Receveur Municipal au taux de 100% par an, et que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel et qu'elle sera attribuée à Mme Catherine DEISS.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

17 - Cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Valentine RANDON, 30 allée de la Méditerranée, 66250 St Laurent de la Salanque, propose à la Commune de lui rétrocéder sa concession perpétuelle n° 124.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

18 - Chorales (lycée et collèges)

Madame KOCKEISEN informe le Conseil Municipal que les chorales du lycée Louis Bertrand, des collèges Jean Maumus et Jules Ferry de Briey, ainsi que celle du collège Gabriel Pierne de Ste Marie-aux-Chènes, préparent cette année encore un projet musical qui doit aboutir à un concert. Cette association sollicite une aide financière à hauteur de 200 euros.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

19 - Parking de la Poste

Monsieur le Maire propose la création d'une zone bleue, une zone de stationnement réglementé par la durée et entièrement gratuite. Elle permet une meilleure utilisation de l'espace public à proximité des commerces, de limiter les voitures stationnées des journées entières, facilite la rotation des véhicules et favorise le

partage des places de stationnement dans certains secteurs de la Commune. Les zones concernées sont : 3 places du parking de la Poste, 1 place devant la boulangerie DRASKOVIC, 1 place devant la boucherie LOIODICE, 1 place devant le bureau de Tabac et 1 place devant la boulangerie LERCH. Les emplacements concernés seront signalés par des panneaux, complétés par un marquage au sol. Le stationnement à l'intérieur de la zone bleue sera réglementé comme suit : durée de stationnement maximal : 30 min, jours et heures : du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h, le dimanche de 8h30 à 12h30, sauf jours fériés. Sur les places marquées en bleu, tout conducteur laissant un véhicule en stationnement, est tenu d'utiliser un disque de stationnement européen, apposé en évidence sur la face interne du pare brise. Il doit faire apparaître l'heure d'arrivée grâce au disque.

20 - NUMERICABLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la société NUMERICABLE poursuit la procédure ; le dossier est devant le Conseil d'Etat.

21 - Commune Nouvelle

Madame CHALLINE explique au Conseil Municipal, la réunion qui s'est tenue à Auboué, le vendredi 16 février 2018, avec les 4 Maires et les 4 DGS, concernant l'éventuelle Commune Nouvelle (Auboué, Homécourt, Joeuf et Moutiers). A l'issue de cette réunion, il est proposé de constituer 9 groupes de travail : la charte (les 4 Maires), finances / fiscalité, social / CCAS, urbanisme / travaux / aménagement, scolaire, communication, personnel, sécurité / propreté, associations. Les élus sont invités à intégrer ces différents groupes.

Fait à MOUTIERS.
Le Maire, Rémy VIDILI.

